

Place Monseigneur Chappoulie

Présentation du projet



29.08.23

Direction de la Voirie Communautaire et de l'Espace Public

83, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02 • Tél : •
www.angersloiremetropole.fr •

02 41 21 55 23

un TERRITOIRE
EN MOUVEMENT





Direction de la Voirie Communautaire et de l'Espace Public

**un TERRITOIRE
EN MOUVEMENT**



La galerie de la Cathédrale



Le réaménagement de la place

APAISER L'ESPACE

- Piétonnisation
- Réfection des revêtements
- Assurer l'accessibilité

SECURISER

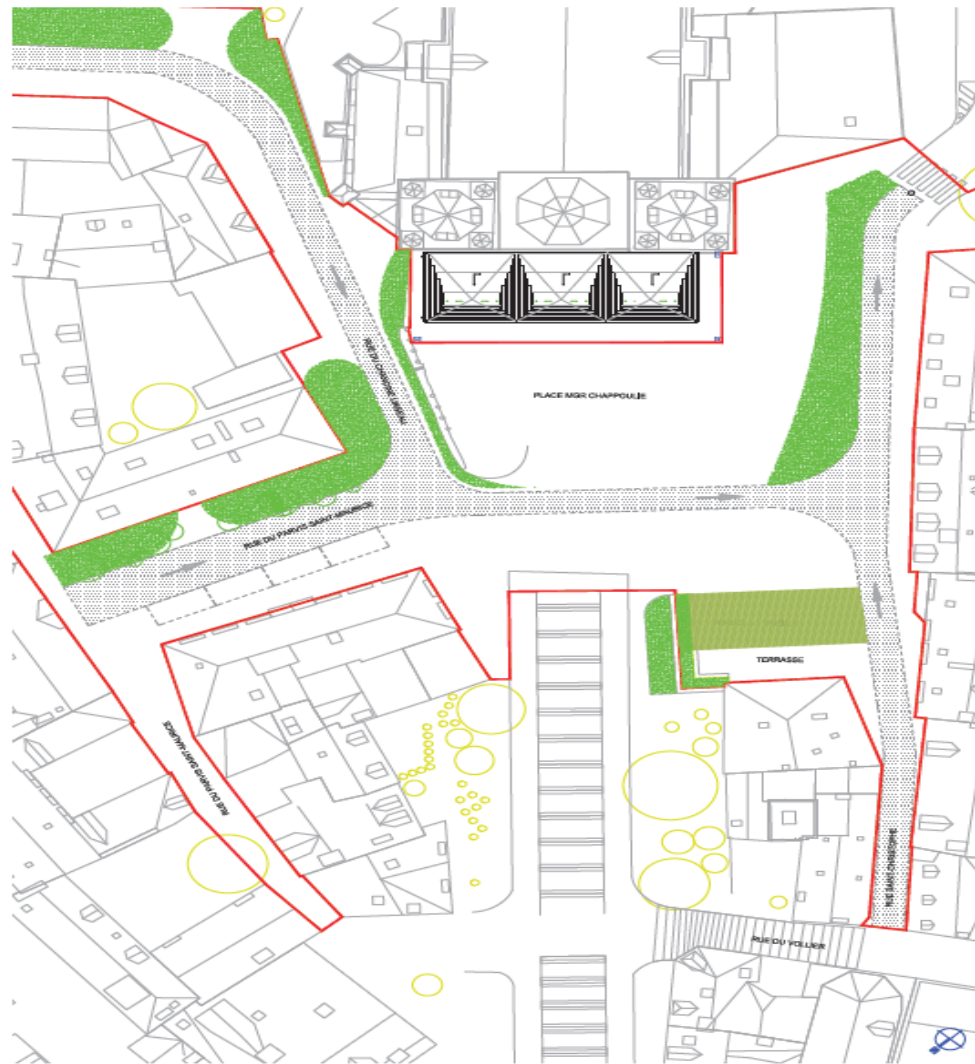
- Suppression du stationnement
- Création d'accès sécurisés
- Maintien de l'accès 'cérémonie'

EMBELLIR DESIMPERMEABILISER

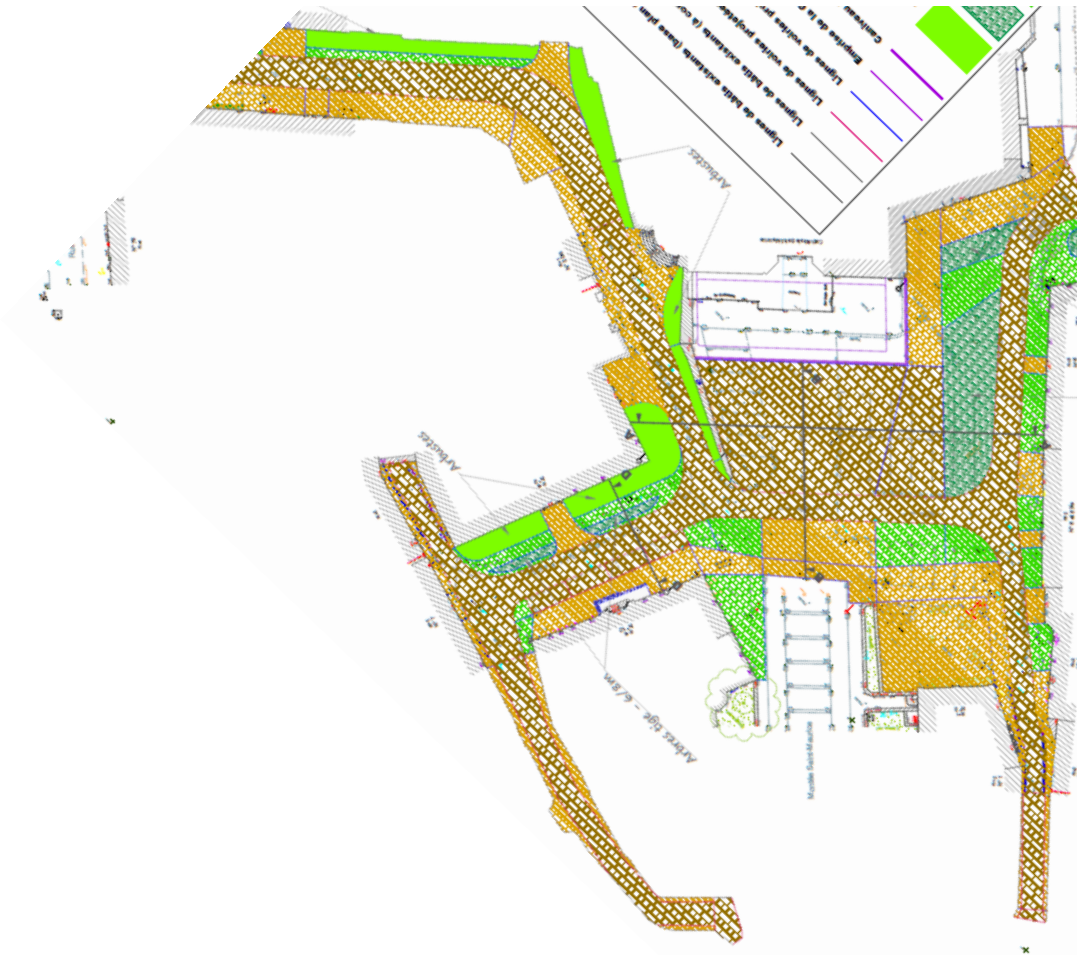
- Végétalisation
- Mise en valeur du patrimoine
(Cathédrale, galerie, éclairage , montée St Maurice)



Le réaménagement de la place



Le réaménagement de la place



Reprise des pavés

UN SOL EXISTANT - UNE DÉMARCHE



Grès existant

Une première reconnaissance a permis d'identifier 2 typologies de pavés : anciens GRÈS colorés, et GRANIT gris.



Granit existant

Nous réutilisons cette ressource existante

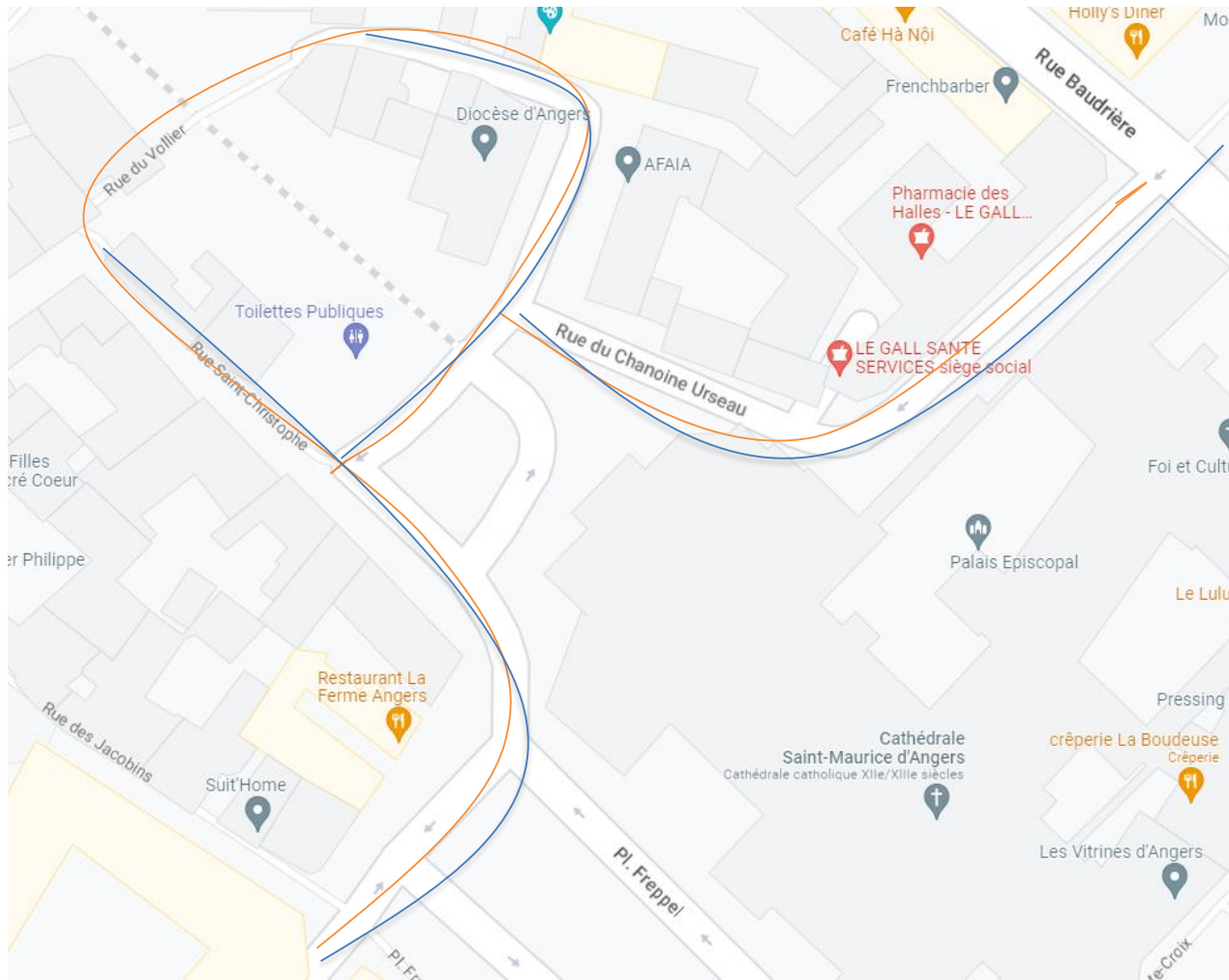
Les pavés seront démontés, nettoyés, et sciés en deux, afin d'assurer deux aspects :

- **rendre la surface plane**, et donc accessible à tous,
- démultiplier les ressources sans impacter davantage en profondeur le site, et ses vestiges enfouis.



Mélange grès granit sciés

GRDF & Direction Eau et Assainissement



GRDF

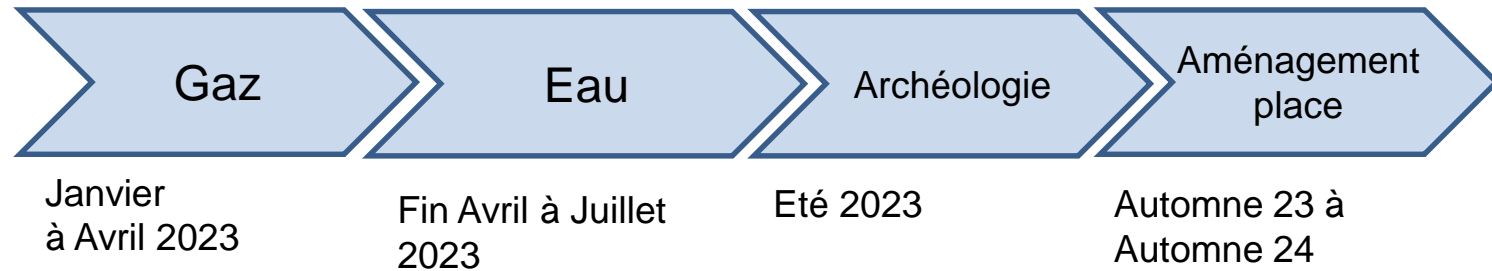


Eau potable et assainissement



Direction de la Voirie Communautaire et de l'Espace Public

Planning



Bilan des surfaces

	AVANT Aménagement	APRÈS Aménagement	Observations
Surfaces circulées	2 500 m ²	1 000 m ²	Création d'une zone de rencontre; seuls les riverains, et services seront autorisés à circuler
Surfaces affectées aux piétons	500 m ²	1 500 m ²	Réglementation en zone de rencontre, accès aux véhicules règlementé par bornes.
Surfaces perméables	0 m ²	900 m ²	Dont 400 m ² de pavés enherbés
Surfaces végétalisées	0 m ²	500 m ²	
Nombre d'arbres	1	5	

10

CONSEQUENCES SUR LA CIRCULATION PENDANT LES TRAVAUX EAU ET ASSAINISSEMENT

- La circulation sera interdite dans l'emprise du chantier
- Une déviation sera mise en place pendant les travaux
- Le stationnement sera interdit au droit du chantier
- Les accès aux commerces et institutions seront maintenus pendant toute la durée des travaux
- Les accès aux propriétés seront maintenus avec des dispositions adaptées en fonction de l'avancement des travaux.
- Le cheminement des piétons sera maintenu et adapté en fonction de l'avancement des travaux

Merci pour votre attention



Direction de la Voirie Communautaire et de l'Espace Public

**un TERRITOIRE
EN MOUVEMENT**


**angers Loire
métropole**
communauté urbaine